

# INFORMATIONS COMMUNALES

mars  
2024

## INSCRIPTIONS aux ECOLES MATERNELLE et ELEMENTAIRES Année scolaire 2024/2025

### Ecole maternelle :

Les inscriptions auront lieu le **samedi 16 mars 2024 de 8h à 12 h dans les locaux de l'école.**

Directrice : Mariane Brosse - 03 89 71 56 78 - ce.0681069T@ac-strasbourg.fr

### Ecoles élémentaires :

Pour les nouveaux arrivés :

Directrice : Mme Blazek - 03 89 71 52 52 - ce.0680501a@ac-strasbourg.fr

## DECHETS

Déposer des déchets au pied des conteneurs ou dans la nature est un comportement intolérable et inacceptable.

Je rappelle que ces actes d'incivilité nuisent à notre environnement et impactent financièrement les collectivités et donc les usagers.

Que dire des personnes qui se permettent de mettre leurs déchets dans les poubelles de la mairie ?

Une étude est en cours pour pallier à ces problèmes.

## CHIENS

Un village propre est agréable, mettre le pied dans une crotte est très désagréable et cela peut être dangereux.

En effet, quand il pleut, les excréments deviennent moins denses, ils se liquéfient donc glissants et peuvent provoquer la chute.

Il suffit d'utiliser les sacs à grotte mis à disposition par la commune, à plusieurs endroits dans notre village.

Avec un peu d'humour, on peut aussi proposer aux propriétaires qui, ne savent pas ramasser les crottes de leur toutou, des cours de yoga !

## COURS DE YOGA

### GRATUIT

[1]

PLIEZ VOS JAMBES

[2]

GARDEZ LE DOS  
DROIT

[3]

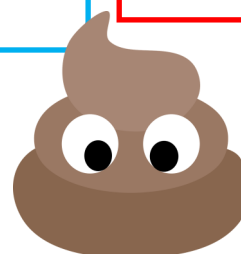
INCLINEZ VOTRE  
BUSTE

ET

RAMASSEZ  
LA CROTTE DE  
VOTRE CHIEN

BONNE  
RELAXATION

Mairie de  
WIDENSOLEN  
Tél :  
03/89/71/40/25  
Heures d'ouverture  
Tous les matins de  
7h30 à 12h sauf le  
samedi matin



## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

a approuvé son nouveau règlement d'assainissement collectif et eaux pluviales. Le règlement et le mémento assainissement sont consultables sur le site de la CCARB. Ces documents rappellent les règles à respecter en matière de raccordement à l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales.

Renseignements : Tél : 03.89.72.56.49 - mail : [assainissement@alsacerhinbrisach](mailto:assainissement@alsacerhinbrisach).

### RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes né(e) en 2008 et vous n'avez pas réceptionné de courrier vous invitant à vous faire recenser ?

Merci de vous présenter en Mairie muni de votre livret de famille et de votre carte d'identité.

L'attestation de recensement est obligatoire pour se présenter aux examens, concours, y compris permis de conduire.



### REMERCIEMENTS

L'amicale des sapeurs pompiers remercie l'ensemble de la population pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé à l'occasion de la vente des calendriers.



### PROCHAINES MANIFESTATIONS

Marché de Pâques	le 24 mars
Journée citoyenne	le 25 mai
Matinée porte ouverte à la caserne des Pompiers	le 2 juin
Fête Nationale	le 12 juillet
Halloween des enfants	le 26 octobre
Marche de la St Nicolas	le 30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre

### NOUVEAUX HORAIRES

#### DE LA MAIRIE

A compter du 2 avril 2024, Lale YILMAZ, vous accueillera tous les matins à la mairie de 7h30 à 12h et le mardi après-midi de 16h à 18h30.

### ATELIER BRICOLAGE

Si vous souhaitez vous investir dans l'atelier « bricolage des décorations futures du village », nous vous donnons rendez-vous les 5 mars et 12 mars à 18h00 à l'atelier communal, rue de l'Eglise.

### INSCRIPTION

Pensez à vous inscrire ou vous désinscrire auprès de la mairie, mais surtout pensez à mettre votre nom sur les boîtes aux lettres ce qui facilitera la distribution du courrier et évitera de nombreuses erreurs.



## LOI ZAENR : ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION TERRESTRES DE PRODUCTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, la commune de Widensolen doit définir les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Je vais proposer au Conseil Municipal de retenir pour les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- le solaire photovoltaïque sur bâtiment : zone U, ainsi que les bâtiments des zones A du PLUi
- les photovoltaïques au sol : les zones A du PLUi
- le solaire thermique sur bâtiment : zone U du PLUi
- la géothermie de surface : zone U, A, N du PLUi

La présente démarche entre dans le cadre d'une consultation publique.

**Vous pouvez vous rendre à la mairie jusqu'au 12 mars 2024** pour consulter le dossier, vous pouvez également contacter Julien BUEB en charge du dossier au 06.86.90.35.90, si vous avez des interrogations concernant les zones définies.

### ELLE S'EN VA...



Depuis l'âge de 18 ans, elle assure le secrétariat de la mairie.

Elle a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 avril 2024 (ce n'est pas un poisson d'avril) .

Son professionnalisme, sa persévérance, sa polyvalence et sa discrétion vont me manquer.

Vous êtes nombreux à m'avoir demandé de pouvoir venir la saluer avant son départ.

Alors n'hésitez pas, venez remercier Sabine pour ses bons et loyaux services.





CHASSE AUX OEUFS

11H30

VOUS ÊTES INVITÉS À NOTRE

14H30

*Marché de Pâques*

DIMANCHE 24 MARS

DE 11 H À 16H

DANS LE JARDIN DU PRESBYTÈRE

11H INAUGURATION

CHANTS PAR LES ENFANTS DES ÉCOLES

JEUX / ANIMATION

BUVETTE

PETITE RESTAURATION

RÉSERVATION REPAS AU 07.86.22.04.36

